



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 avril 2026

Président de Séance : M. Massar N'DIAYE.

Date de convocation : 16 avril 2026.

Membres présents : (9) M. N'DIAYE, M. CHRETIEN, Mme SIMONE, M. JASPART, Mme GINDRE, M. FOUSSET, Mme VIAN, Mme GAUTHIE, Mme BERTUCAT.

Membres excusés représentés : (4) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQAM représentée par Mme SIMONE, Mme TENENBAUM représentée par M. CHRETIEN, Mme MAGLICA représentée par Mme GINDRE.

Membres excusés : (4) : M. LEHENOFF, Mme GERBET, Mme JACQUENET, M. FOUILLOT.

Objet : Renouvellement de la Commission Hebdomadaire d'Attribution des Aides

L'article R.123-9 du code de l'Action Sociale et des Familles prévoit la possibilité de désigner une commission permanente au sein du Conseil d'Administration.

Il est proposé conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement intérieur du Conseil d'Administration de renouveler la mise en place de la commission hebdomadaire d'attribution des aides (CHAA) chargée de l'examen de toutes les aides qui sont attribuées sur étude d'un dossier socio-économique.

La commission dispose d'un pouvoir décisionnel dans les matières qui lui sont attribuées.

La commission dispose d'un règlement propre qui fixe ses attributions et ses modalités de fonctionnement.

Les attributions d'aide feront l'objet d'un état mensuel chiffré qui, sous forme de délibération, sera soumis globalement au Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur prévoit, dans son article 22, la désignation de représentants du Conseil d'Administration pour siéger au sein de la Commission Hebdomadaire d'Attribution des aides allouées par le Centre Communal d'Action Sociale.

La présidence sera désignée au début de chaque commission.

La commission nécessite la présence de représentants assistés d'un cadre du CCAS. Sa fréquence est hebdomadaire.

Les membres du Conseil d'Administration renouvèlent la mise en place de la commission hebdomadaire d'attribution des aides (CHAA) conformément à l'article 22 du règlement intérieur du Conseil d'Administration et désignent à bulletin secret deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein de cette commission :

- Madame Céline MAGLICA, représentant titulaire ;
- Madame Christiane GINDRE, représentant titulaire ;
- Monsieur Billy CHRETIEN, représentant suppléant,
- Madame Malika GAUTHIE, représentant suppléant.

Madame Emilie SIMONE et Monsieur Billy CHRETIEN sont assesseurs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Pour la Présidente et par délégation,

Massar N'DIAYE

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur municipal : 1